

**ARRÊTÉ DEP-2024-423 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BREVET PROFESSIONNEL
AGENT TECHNIQUE DE SECURITE DANS LES TRANSPORTS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2002 portant création du brevet professionnel agent technique de sécurité dans les transports ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel agent technique de sécurité dans les transports pour la session 2024 les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Elise BATEL, inspectrice de l'éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Stéphane PERROUAULT, professionnel

Enseignants :

Madame Christel CUVEILLIER

Monsieur Ismael BOUDALIL

Professionnels :

Monsieur Jean-Claude CHALLINE

Monsieur Cyril ROTH

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER